

INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE



Dans le processus budgétaire de 2024, une analyse approfondie des besoins d'investissement relative aux infrastructures, telles que les rues, les aqueducs, les stations de pompage et l'usine de filtration d'eau, a été soigneusement effectuée pour garantir la pérennité et le maintien de nos services essentiels. Chaque choix budgétaire a été minutieusement évalué pour son impact sur ces éléments cruciaux, assurant ainsi la solidité de notre communauté. L'investissement stratégique dans ces infrastructures spécifiques renforce notre base, favorisant le développement durable. Cette approche reflète notre engagement envers une gestion budgétaire responsable, assurant l'efficacité opérationnelle et la préservation à long terme de nos actifs municipaux.

ÉVALUATION FONCIÈRE

Rôle 2023-2024-2025

	2024	2023	Variation (\$)	Variation (%)
Richesse foncière totale	1 699 951 985 \$	1 648 217 913 \$	51 734 072 \$	3,1 %
Résidentielle	1 429 750 117 \$	1 402 461 852 \$	27 288 265 \$	1,9 %
Non résidentielle	58 049 781 \$	56 751 973 \$	1 297 808 \$	2,3 %
6 logements ou plus	129 294 696 \$	106 357 396 \$	22 937 300 \$	21,6 %
Taxes agricoles	49 361 091 \$	49 103 191 \$	257 900 \$	0,5 %
Terrains vagues	33 496 300 \$	33 543 500 \$	(47 200) \$	(0,1) %
Terrains vagues non desservis (inclut dans le résidentielle)	25 880 100 \$	26 833 500 \$	(953 400) \$	(3,6) %

Taux de taxation résidentiel

2024
0,3680 \$

2023
0,3473 \$

Pour la maison moyenne, le taux de taxe foncière de base a été ajusté de **0,3473/100 \$** d'évaluation à **0,3680/100 \$** d'évaluation, soit une augmentation de 2 sous.



Versements du compte de taxes
1^{er} versement : 18 mars
2^{er} versement : 18 juin
3^{er} versement : 18 septembre

MÉTHODES DE PAIEMENT

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes via votre institution financière, la poste ou en vous présentant à l'hôtel de ville.



DÉFAUT DE PAIEMENT

Le montant du versement échu porte intérêts au taux annuel de **7 %** et d'une pénalité de **0,5 %** par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de **5 %** par année. Des frais de **42,50 \$** seront facturés pour les chèques sans provision.

Veuillez prendre note que les taxes scolaires doivent être payées à la commission scolaire et non à la Ville.



CONCLUSION

En ce contexte d'inflation, l'exercice comprend plusieurs éléments importants dans chacun de nos différents services. Nous avons subi des hausses au courant de la dernière année comme l'augmentation des coûts de services, la hausse du taux directeur de la Banque du Canada ainsi que les coûts des taxes de services de la Sûreté du Québec et de la MRC. Nos principales préoccupations étaient de limiter l'impact de l'inflation et d'assurer le maintien de nos services pour les contribuables. Nous nous sommes assurés que les dépenses étaient justifiées et qu'elles étaient en accord avec les coûts actuels.

L'équipe de la Ville de Saint-Zotique se dit confiante que l'ensemble des mesures proposées permettront à notre Ville d'assurer le bon fonctionnement de ses services et de répondre aux besoins de sa communauté.

NOUS JOINDRE

Ville de Saint-Zotique

1250, rue Principale
Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0

450 267-9335 | infost-zo@st-zotique.com
Service de la taxation, poste 221



EXPLICATION DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

La pérennité intergénérationnelle au coeur de nos priorités.

Découvrez le bilan de la situation actuelle.

- Budget 2024
- Variations budgétaires
- Taux de taxe par catégorie d'immeubles
- Versements 2024

2024

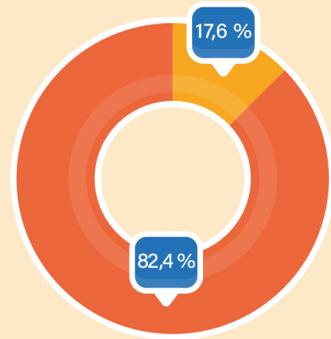
BUDGET - Pourquoi?

Des réflexions ont été effectuées afin de garder un budget équilibré dans un contexte d'inflation.

La Ville de Saint-Zotique a procédé à une analyse rigoureuse de son budget afin de limiter l'impact pour les contribuables.

- Cet exercice difficile a mené à la décision d'une augmentation du budget de **2 070 700 \$** pour un total de **18 108 200 \$**.
- Cette variation du compte de taxes se reflète sur une maison moyenne, évaluée à **400 294 \$**, par une hausse de **7,9 %**.

Ratio des dépenses



- Dépenses incompressibles : **82,4 %**
- Dépenses variables : **17,6 %**

PRINCIPALES VARIATIONS BUDGÉTAIRES 2024 VS 2023

DÉPENSES PAR SERVICE

	2024	2023	Variation (\$)	Variation (%)
Administration générale	2 488 300 \$	2 159 600 \$	328 700 \$	15,22 %
Sécurité publique	2 528 100 \$	2 492 800 \$	35 300 \$	1,4 %
Transport	2 570 700 \$	3 204 800 \$	(634 100) \$	(19,8) %
Hygiène du milieu	3 112 100 \$	3 714 300 \$	(602 200) \$	(16,2) %
Santé et bien-être	52 200 \$	49 700 \$	2 500 \$	5 %
Urbanisme	747 300 \$	885 300 \$	(13 800) \$	(15,6) %
Loisirs et culture	3 021 300 \$	2 987 700 \$	33 600 \$	1,1 %
Frais de financement	810 200 \$	617 500 \$	192 700 \$	31,2 %
Affectations	2 778 000 \$	(74 200) \$	2 852 200 \$	3800 %
Total des dépenses nettes	18 108 200 \$	16 037 500 \$	2 070 700 \$	12,9 %

POINTS IMPORTANTS

- La collecte des matières résiduelles est en baisse de **26 450 \$**, soit **5,9 %** puisqu'elle est maintenant aux deux semaines.
- L'augmentation du service de la dette est de **331 063 \$**, soit **14,5 %** de plus.
- La masse salariale des employés municipaux augmente de **63 400 \$**, soit **1,19 %** de plus.
- La facture du gouvernement pour la Sûreté du Québec augmente de **108 300 \$**, soit **7 %** de plus.
- La facture de la MRC augmente de **43 800 \$**, soit **4,7 %** de plus.
- D'autres frais reliés à la gestion municipale subissent des hausses de coûts. Les frais pour les biens et services sont inévitablement impactés par l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) qui est de **5 %**.



Tarifs de services

Au global, les taxes de services ont augmenté de **11,3 %** pour les collectes d'ordures, de recyclage et de compost ainsi que pour les services de traitement de l'eau et de l'entretien des chemins, soit de **78,01 \$** par unité de logement.

La taxe pour l'entretien des canaux a été maintenue pour un montant de **227,50 \$**.

Lors des rencontres budgétaires, les élus municipaux ont examiné l'ensemble de la situation afin de maintenir l'offre de service et de s'assurer qu'aucune dépense excessive ne soit autorisée.

LA PÉRENNITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Dans le but de limiter l'impact pour la population future, la Ville n'utilise pas son excédent accumulé pour équilibrer son budget malgré une augmentation de **2 070 700 \$** pour pallier à l'inflation ainsi qu'aux engagements.

La décision de conserver le surplus accumulé permet à la Ville d'assurer son engagement envers la responsabilité financière et la prévoyance pour les futurs imprévus, assurant ainsi une base solide pour l'avenir.

TAUX DE TAXES SELON LA CATÉGORIE DE L'IMMEUBLE

Tout immeuble inscrit au rôle d'évaluation est assujéti à la taxe foncière générale. La Loi sur la fiscalité municipale du Québec permet aux municipalités de fixer, pour un exercice financier, plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation.

Catégorie de l'immeuble

La catégorie à laquelle appartient votre immeuble est indiquée sur votre compte de taxes municipales.

TAUX DE TAXATION SUR LES CATÉGORIES (IMMEUBLES)

	Taux 2024*	Taux 2023*	Revenus 2024	Revenus 2023	Variation (\$)
Résidentielle	0,3680	0,3473	5 261 600 \$	4 870 550 \$	391 050 \$
Non résidentielle	1,1041	1,0418	640 900 \$	591 300 \$	49 600 \$
6 logements ou plus	0,4906	0,4629	634 300 \$	492 400 \$	141 900 \$
Taxes agricoles	0,3680	0,3473	181 650 \$	170 600 \$	11 050 \$
Terrains vagues	1,4720	0,6946	493 100 \$	233 000 \$	260 100 \$
Terrains vagues non desservis (inclut dans le résidentielle)	0,3680	0,3473	95 200 \$	93 200 \$	2 000 \$

*Par 100 \$ d'évaluation

L'établissement des taux respecte les dispositions énoncées aux articles 244.29 à 244.64 de la Loi sur la fiscalité municipale.